

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2022-015**

L'an deux mille vingt deux, le 10 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 février 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 28

OBJET :

Eglise de Ségur-le-Château  
Actualisation du plan de  
financement prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULINS, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, Mme Sandrine FUSADE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Monique PLAZZI.

M. Roland POURCHET est suppléée à Muriel DESMOULINS  
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN  
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY  
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : M. DESMOULINS

Vu la délibération n°2021-121 du 13 décembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le projet de 2<sup>ème</sup> tranche de restauration de l'Eglise de Ségur-le-Château et le plan de financement ;

Considérant que le projet a évolué, en ce sens que le programme de travaux comprendrait la restauration de la couverture du clocher, des enduits extérieurs de la tour-clocher, de l'intégralité des enduits intérieurs (hors narthex), de l'éclairage et des vitraux ;

Considérant que la convention de financement avec le Département de la Corrèze est susceptible d'évoluer ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** d'approuver l'actualisation du plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessous :

Dépenses (en € H.T)		Recettes (en € H.T)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Travaux	270 000 €	CD 19 - CCT	180 000 €	60 %
		Etat - DETR (2022)	60 000 €	20 %
Maîtrise d'œuvre et divers	30 000 €	Sous-total :	240 000 €	80 %
		Autofinancement :	60 000 €	20 %
Total :	300 000 €	Total :	300 000 €	100 %

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20220210-DC2022750030-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022

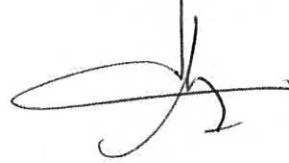
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **16 FEV, 2022**

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20220210-DC2022750030-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.